



LE POINT DE VUE DE MARC LAVIELLE

Pour les OGM, il faut d'abord évaluer clairement les incertitudes

Le débat sur les OGM est relancé en France avec la récente publication d'un avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) sur le maïs MON810 et la création imminente du haut conseil pour les biotechnologies. Rappelons tout d'abord que le maïs MON810 a été interdit en France à la suite de l'avis émis en janvier 2008 par le Comité de préfiguration à une haute autorité (CPHA) sur les OGM, qui signalait que de nombreuses interrogations subsistaient en ce qui concerne les risques environnementaux et sanitaires liés à ce maïs. L'argument majeur que met en avant l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Aesa) pour affirmer qu'il n'y a aucune bonne raison pour maintenir la clause de sauvegarde est le fait que le CPHA n'a fourni aucun « fait nouveau » qui remettrait en cause la sécurité environnementale et sanitaire du maïs MON810. Il est vrai en effet qu'il ne s'agissait pas là de « faits nouveaux » tendant à démontrer

façon plus rigoureuse et plus convaincante.

Nous sommes ici dans un environnement incertain, dans lequel des risques sanitaires et environnementaux doivent être évalués et une décision politique doit être prise : autoriser ou non un maïs OGM. La question est la même pour les autres plantes génétiquement modifiées. Dans cet environnement, on ne peut rien affirmer avec certitude et il est très surprenant de lire dans un quotidien que les scientifiques les plus avertis de notre pays affirment que les organismes génétiquement modifiés sont « bénéfiques pour la santé humaine ». On peut se demander ce que signifie « bénéfiques pour la santé », d'une part, et qui sont ces scientifiques les plus avertis, d'autre part. Car en concluant au danger ou à l'innocuité du MON810, tout scientifique averti sait parfaitement qu'il peut se tromper.

Que faire dans cet environnement incertain ? La statistique est un outil d'aide à la

Certaines études démontrant un effet adverse des OGM ne sont pas non plus irréprochables et les médias ne doivent pas écarter les insuffisances méthodologiques des études qu'on leur soumet au risque de désinformer l'opinion publique. On a ainsi pu lire que, d'après une étude autrichienne, « les souris nourries au maïs MON810-NK603 se reproduisent moins bien que les autres ». Or cette étude présente une méthodologie défectueuse. Des erreurs de calcul sont à l'origine de ce résultat inquiétant... Lorsqu'un quotidien titre que « le maïs OGM est sans danger pour l'homme », c'est un raccourci qui donne une vision déformée des connaissances scientifiques actuelles sur le sujet. La présentation des conclusions du CPHA a fait l'objet du même travers. Alors que l'avis rédigé et diffusé à la presse en janvier 2008 parlait d'« interrogations », seuls les « doutes sérieux » s'étaient dans les journaux, au détriment des réels débats sur le fond.

Ce débat autour des OGM déclenche des passions et des inquiétudes dans l'opinion. Au-delà des questions purement scientifiques que soulèvent les OGM, il y a un problème de société, et le citoyen est en droit d'attendre un discours cohérent, même semé d'interrogations, de la part de la communauté scientifique. Il est indispensable aujourd'hui que ces études soient faites dans la plus grande transparence, que l'ensemble de la communauté scientifique puisse y avoir accès et surtout soit en mesure de valider les résultats présentés. C'est notre rôle et notre devoir de scientifique citoyen de porter le même regard critique sur l'ensemble des études portant sur les OGM, sans pour autant être traités d'obscurantistes par certains, sans être accusés d'être à la solde de Monsanto par d'autres. Une analyse statistique bien menée ne sera jamais contestée !

Marc Lavielle est directeur de recherche à l'Inria et membre du Comité de préfiguration à une haute autorité sur les OGM.

Le citoyen est en droit d'attendre un discours cohérent, même semé d'interrogations, de la part de la communauté scientifique.

l'existence de risques, mais plutôt de « faits nouveaux » tendant à démontrer que l'absence de risque n'était pas établie.

Les conclusions du dernier avis de l'Afssa concernent les risques du MON810 sur la santé humaine. Il faut savoir que ces conclusions sont le résultat d'études de toxicité faites sur des groupes de dix ou vingt rats. Le peu d'informations que l'on peut tirer de ces études ne permet pas de conclure que le maïs OGM est dangereux, mais il n'autorise pas à conclure fermement à son innocuité. En effet, si aucune lésion ou modification morphologique grave n'a été mise en évidence, le protocole et la méthodologie statistique utilisés rendent impossible la détection d'altérations plus légères. Il ne s'agit nullement d'affirmer que ces altérations existent, mais d'exiger que leur absence soit démontrée de

décision qui doit permettre d'évaluer les probabilités de se tromper en concluant dans un sens ou dans l'autre (danger ou innocuité). Son rôle est donc primordial dans ce débat et les pratiques statistiques mises en œuvre pour évaluer ces risques d'erreur doivent être irréprochables. Les études statistiques présentées par Monsanto dans le dossier technique du MON810 présentent de nombreuses faiblesses méthodologiques et imprécisions, qui rendent impossible le calcul rigoureux de ces risques d'erreur. En particulier, le risque de se tromper en concluant à l'innocuité du maïs OGM n'est jamais évalué : il manque une information capitale pour prendre une décision et le politique est alors en droit d'avancer le principe de précaution tant que l'innocuité n'est pas démontrée plus rigoureusement.